

ÉQUITÉ SALARIALE

Avis à la suite du premier affichage

PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE DU CONSEIL DU TRÉSOR

POUR LES SALARIÉES ET SALARIÉS REPRÉSENTÉS PAR
LE SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC
UNITÉS FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS
DANS LE SECTEUR FONCTION PUBLIQUE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 76)

Le Comité d'équité salariale a procédé au premier affichage le 15 juillet 2005.

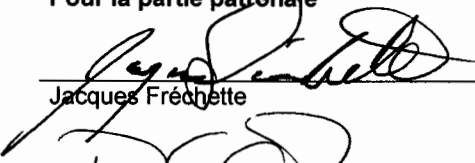
La *Loi sur l'équité salariale* permet aux salariées et salariés de demander des renseignements additionnels ou de présenter des observations au Comité d'équité salariale dans les 60 jours suivant le premier affichage. Ce délai étant expiré, le Comité d'équité salariale a analysé les commentaires et observations reçus, et en conclut que le texte du premier affichage ne requiert actuellement aucune modification.

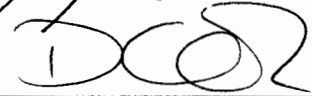
Toutefois, le comité d'équité salariale a convenu de demander, de part et d'autre, une analyse technique et juridique de la Commission d'équité salariale sur la prédominance des trois (3) catégories d'emplois suivantes : techniciens en administration classe principale (264-5), agents de rentes, de retraite et d'assurances classe principale (208-5) et préposés aux permis et à l'immatriculation classe principale (223-5). Cette analyse permettra aux parties de cheminer sur les problématiques soulevées.

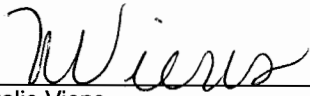
Le Comité d'équité salariale procédera au deuxième affichage prévu à l'article 76 al.2 de la *Loi sur l'équité salariale* dès que les étapes prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article 50 de la Loi seront complétées. Toute salariée visée ou tout salarié visé par le présent programme pourra alors dans un délai de 60 jours demander des renseignements additionnels ou présenter ses observations au Comité d'équité salariale.

Le Comité d'équité salariale a convenu et signé cet avis lors de la réunion tenue le 5 octobre 2005, à Québec.

Pour la partie patronale


Jacques Fréchette


Dominique Gauthier


Natalie Viens

Pour la partie syndicale


Richard Daigle


Karen Harnois


Hélène Marois


Louis Paré


Paul Pelletier


Michèle Pilon